



UCL – Université catholique de Louvain

Administration de l'enseignement et de la formation
Secrétariat des étudiants
Place de l'Université, 1 – 1348 Louvain-la-Neuves

LEGALISATION

des diplômes belges, des annexes et des suppléments au diplôme en vue de leur reconnaissance dans un pays étranger

Afin d'obtenir la reconnaissance de votre diplôme belge, **dans n'importe quel pays étranger**, il est impératif de vous conformer à la procédure suivante :

Vous devez vous rendre au :

1) Ministère de l'Education de la Communauté française de Belgique :

muni de votre diplôme et des *annexes et suppléments au diplôme*.

- ① *Les annexes et suppléments au diplôme* doivent impérativement être signés au préalable par Madame M. WELSCH, Directrice du Secrétariat des étudiants de l'UCL.

Coordonnées : Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (3^{ème} étage)
1000 Bruxelles
Tél : 02 / 690 81 00
Fax : 02 / 690 80 24
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Métro : Station Rogier, sortie par CITY 2
Coût : gratuit

2) Ministère des Affaires Etrangères :

muni de vos documents.

Coordonnées : Rue des Petits Carmes, 27
1000 Bruxelles
Tél : 02 / 501 88 15
Fax : 02 / 501 37 90
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Il vous sera demandé 10,00 € par document.